

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010

Date de la convocation : 19 février 2010

<u>Présents</u>: ABDELAZIZ Karim; BILLOT Maryse; BOBILLIER Christine; FABREGUES Daniel; FILSJEAN Nicole; GOGUEL Mathieu; HUFSCHMITT Benoît; JACOB Alexis; JUAREZ Emilio; LEFEVRE Gérard; LIHOREAU-GAMBA Véronique; MARCEAU Muriel; PARIS Gisèle; PEYRARD Dominique; PRAOM Christian; RENAUDE Régis;

VIENNET Alain; VUILLEMIN Jean-Louis.

Excusés: DI BENEDETTO Patrice procuration à VIENNET Alain;

LANTUÉJOUL Philippe procuration à HUFSCHMITT Benoît; MÉNÉTRIER Claude procuration à JUAREZ Emilio; SAILLARD Patrick procuration à MARCEAU Muriel;

Alexis JACOB a été désigné secrétaire. La séance est ouverte à 20 heures.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 19 FEVRIER 2010

Le compte-rendu du 19/02/2010 est adopté à l'unanimité.

M. ABDELAZIZ est surpris que celui du 19 janvier ait été mis au vote lors de la séance du 19/02/2010 alors que 9 personnes étaient absentes. En dépit de ce constat, M. ABDELAZIZ n'a pas, pour autant, de remarques à formuler sur le compte rendu du 19 janvier.

M. le Maire lui rappelle que le quorum pour le vote était atteint et que le compte-rendu du 19 janvier a été adopté à l'unanimité.

DECLARATION PREALABLE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

A la demande de M. FABREGUES et après acceptation de M. le Maire, en préambule du Conseil Municipal, M. FABREGUES lit le courrier de démission, adressé à M. le Maire et aux élus, signé par Mrs ABDELAZIZ Karim, FABREGUES Daniel, LEFEVRE Gérard, VUILLEMIN Jean-Louis et Mme LIHOREAU-GAMBA Véronique. Copie de ce courrier sera joint au présent compte-rendu sur le registre des délibérations.

Après lecture de ce courrier, à 20h25 Mrs ABDELAZIZ Karim, FABREGUES Daniel, LEFEVRE Gérard, VUILLEMIN Jean-Louis et Mme LIHOREAU-GAMBA Véronique quittent la séance.

M. le Maire propose de suspendre la séance pour dix minutes. Adopté à l'unanimité.

La séance est ré-ouverte à 20h35.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

 Proposition d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :
 Commission commerce environnement : Désignation du délégué à la défense Convention S.P.A.

Adoptées à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations.

•	Samedi 27 février	à 20h	Soirée costumée organisée par le Comité de Jumelage de Saône, salle Guinemand. Buvette et petite restauration, entrée : 8 €.
•	Vendredi 12 mars	à 20h30	Assemblée générale du Secours Catholique salle Guinemand.
•	Samedi 13 mars	à 18h00 à 20h00	Bol de riz organisé par le M.E.J., salle Guinemand. La totalité des dons sera reversée à « Partage-Haïti ». Concert de Printemps de la Batterie-Fanfare de Saône Espace du Marais.

Samedi 20 mars de 9h à 16h Bourse aux vêtements organisée par les Loustiques du Marais

Espace du Marais.

Dimanche 21 mars à 14h00 Loto informatisé organisé par l'Asparèle Espace du Marais.

Ouverture des portes dès 13h00.

à 17h Mercredi 24 mars Cinéma «la Princesse et la Grenouille » Espace du Marais

> à 20h00 Cinéma « Océans » Espace du Marais

Samedi 27 mars à 20h00 Assemblée générale de LACIM avec une présentation des villages

iumeaux préau de l'école de la Mairie.

Samedi 27 de 14h à 19h Saveurs et Passions.

Dimanche 28 mars de 10 h à 18 h Saveurs et Passions.

2. Bilan du concert Jane BIRKIN.

Le concert du 26/01/2010 a été un immense succès et le rayonnement a été ressenti bien au-delà des frontières de la commune.

M. le Maire remercie les 11 partenaires pour leur soutien et leur participation financière : TP JC BONNEFOY, SAONE DIFFUSION, CODIMAT, TERRE COMTOISE, TP CLIMENT & FILS, CLIMENT CARRELAGE, IMPRIMERIE SIMON, BALANCHE AUTOMOBILES, CHAYS FRERES, SUPER U, CABINET B.E.J.

Il remercie également LE CHANET PHOTO et SAONE'COM pour leur communication, les sapeurs-pompiers, la gendarmerie de Bouclans-Tarragnoz, les bénévoles, le personnel communal et les élus.

Le bilan définitif s'élève à 27 660 € de dépenses et 27 128 € de recettes, soit un déficit à ce jour de 532 € hors subvention attendue.

3. Saveurs et Passions : point d'avancement.

Pour cette 6^{ème} édition, 65 exposants (51 passions et 14 saveurs) sont inscrits.

Nous attendons les réponses de quelques agriculteurs bio. La communication et la promotion ont démarré avec insertion dans Saône'com et Info-Saône.

L'entrée sera de 2 € avec le verre de dégustation offert.

La buvette sera tenue par le Comité de Jumelage de Saône.

Prochaine réunion mercredi 03/03/2010.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

4. Vote des comptes administratifs 2009. Approbation des comptes de gestion du percepteur pour l'année 2009.

Approbation des comptes de gestion.

M. le Maire présente les comptes de gestion des différents budgets pour l'exercice 2009 transmis par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire qui constate que les comptes administratifs correspondants se trouvent en concordance avec ceux-ci,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2009 établi par M. le receveur municipal, Approuve le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2009 établi par M. le receveur

municipal, Approuve le compte de gestion du budget forêt pour l'exercice 2009 établi par M. le receveur municipal,

Approuve le compte de gestion du budget caveaux pour l'exercice 2009 établi par M. le receveur municipal.

Approuve le compte de gestion du budget CCAS pour l'exercice 2009 établi par M. le receveur municipal,

Vote des comptes administratifs 2009.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

Muriel MARCEAU, élue présidente de séance à l'unanimité, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2009.

Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2009, qui sont résumés par les tableaux ci-joints et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Budget principal		Résultats 2009			
	Résultats 2008	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	Résultats cumulés
Investissement	-12 573.42 €	-1 333 702.02 €	829 102.63 €	-504 599.39 €	-517 172.81 €
Fonctionnement	715 577.96 €	-1 198 506.43 €	1 944 495.63 €	745 989.20 €	1 461 567.16 €
					944 394.35 €
<u>Assainissement</u>					
Investissement	-77 605.39 €	-61 936.75 €	221 272.18 €	159 335.43 €	81 730.04 €
Fonctionnement	79 439.20 €	-69 362.05 €	129 379.14 €	60 017.09 €	139 456.29 €
					221 186.33 €
<u>Forêt</u>					
Investissement	15 303.70 €	-16 149.40 €	0.00€	-16 149.40 €	-845.70 €
Fonctionnement	247 529.55 €	-115 324.02 €	31 222.99 €	-84 101.03 €	163 428.52 €
					162 582.82 €
Caveaux					
Investissement					
Fonctionnement	-13 338.09 €	0.00€	4 427.00 €	4 427.00 €	-8 911.09 €
					-8 911.09 €
<u>CCAS</u>					
Investissement					
Fonctionnement	754.62 €	-2 722.36 €	5 091.50€	2 369.14 €	3 123.76 €
					3 123.76 €

Reste à réaliser 2009

Rooto u Touriour 2000							
	Restes A Réaliser 2009						
	Dépenses Recettes Solde RAR						
Budget principal	-519 419.24 €	54 315.00 €	-465 104.24 €				
<u>Assainissement</u>	-11 387.49 €	0.00€	-11 387.49 €				
		•					
<u>Forêt</u>	-17 296.00 €	0.00€	-17 296.00 €				

Monsieur le maire ayant quitté la séance, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2009 du budget principal.

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2009 du budget assainissement.

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2009 du budget forêt.

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2009 du budget caveaux.

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2009 du budget CCAS.

5. Affectation des résultats.

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009 des budgets de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultats cumulés 2009	Rest	es A Realiser 2	009	Solde de	Besoin de financement	Report 2010
		Dépenses	Recettes	Solde RAR	financement		
					résultat cumulés + solde RAR	affecté au cpte 1068	
Budget principal							
Investissement	-517 172.81 €	-519 419.24 €	54 315.00 €	-465 104.24 €	-982 277.05€	982 277.05 €	-517 172.81 €
Fonctionnement	1 461 567.16 €						479 290.11 €
Assainissement	Assainissement						
Investissement	81 730.04 €	-11 387.49 €	0.00€	-11 387.49 €	70 342.55 €	0.00€	81 730.04 €
Fonctionnement	139 456.29 €						139 456.29 €
<u>Forêt</u>							
Investissement	-845.70 €	-17 296.00 €	0.00€	-17 296.00 €	-18 141.70 €	18 141.70 €	-845.70 €
Fonctionnement	163 428.52 €						145 286.82 €
Caveaux							
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00 €
Fonctionnement	-8 911.09 €						-8 911.09 €
CCAS							
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Fonctionnement	3 123.76 €						3 123.76 €

6. Recensement: point d'avancement.

Le recensement a été réalisé du 21/01/2010 au 20/02/2010, par les 6 agents recenseurs, sous la direction de l'I.N.S.E.E..

1 389 logements ont été recensés. Les chiffres officiels du recensement seront connus en décembre.

M. le Maire remercie et félicite Muriel MARCEAU pour son investissement dans l'organisation de ce recensement, aux cotés de Patrick SAILLARD, et attire l'attention sur la qualité du travail effectué par les six agents recenseurs.

7. Recensement : modalités de rémunération des agents recenseurs.

Pour l'organisation du recensement, l'Etat attribue une dotation de 6 586 €.

M. le maire propose de fixer la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

- partie fixe forfaitaire d'un montant de 580 €;
- partie variable calculée sur la base des questionnaires remplis d'un montant de 1.00647 € ;

Le coût global de cette rémunération sera de 6 306 €, charges patronales comprises.

Adopté à l'unanimité

8. <u>Service de remplacement des agents : renouvellement de la convention avec le Centre</u> de Gestion.

Le Maire expose au Conseil municipal que par délibération N° 2007-03-02 du 28 mars 2007, la commune avait signé une convention avec le Centre de Gestion du Doubs pour bénéficier de son service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Cette convention arrivant à son terme il est nécessaire d'en signer une nouvelle afin de continuer à bénéficier de ce service. Celle-ci comporte deux modifications dans ses articles 8 et 9 qui précisent les conditions de renouvellement et la résiliation de la mise à disposition des agents remplaçants.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :

- donner son accord et autoriser le Maire, en cas de besoin, de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs,
- autoriser le Maire à signer la nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité.

9. Remboursement de frais relatifs au concert avancés par M. le Maire.

M. le Maire a du avancer la somme de 68.55 € pour les repas des artistes à l'hôtel IBIS à l'occasion du concert du 26 janvier 2010.

Remboursement adopté à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

10. Repas des Anciens : bilan.

Le 09/01/2010, 277 repas ont été servis pour un montant total de dépenses de 6 366 €.

11. Présentation des résultats de l'étude de l'A.U.D.A.B. sur les effectifs scolaires.

Dominique PEYRARD présente la synthèse de l'étude de l'A.U.D.A.B. sur les effectifs scolaires. Cette étude, mise à disposition de chaque élu, à été réalisée dans le cadre du projet école.

Cette étude réalisée par un organisme indépendant de la commune a confirmé les prévisions de stabilité des effectifs scolaires qui étaient ressentis dans le cadre du projet de regroupement des écoles primaires.

Conclusions de l'étude :

- Stabilité des effectifs scolaires entre 2010 et 2014 en raison :
 - des effectifs déjà scolarisés.
 - de la mobilité observée ces dernières années.
 - de l'impact des projets en cours de réalisation ou envisagée à court terme.
- Puis une hausse probable si les projets de développement voient le jour.

Une présentation de cette étude sera faite dans le prochain Saône votre commune.

Mathieu GOGUEL demande si la fermeture de classe est toujours à craindre.

Lors de plusieurs rencontres, Dominique PEYRARD et M. le Maire, soutenus par le directeur, Michel GUYON, l'ensemble des enseignants et les parents d'élèves, ont présenté à Mme l'Inspectrice de l'Académie, des arguments qui ont permis de sortir la commune de Saône de la carte scolaire. Il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée de septembre 2010.

12. <u>Périscolaire : signature de la convention avec la C.A.F. pour accéder aux données du quotient familial.</u>

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la convention entre la C.A.F. et la commune pour accéder aux données du guotient familial des allocataires C.A.F. de la commune.

Ces données permettront de faire des simulations de tarification du service périscolaire suivant les ressources. Les données transmises par la C.A.F. ne seront pas nominatives.

La même démarche sera effectuée auprès des allocataires de la M.S.A..

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la signature de cette convention.

13. <u>Information sur l'intervention de Martial BOURQUIN sur les « services à la personne » dans les questions au gouvernement.</u>

Dominique PEYRARD fait lecture d'un extrait de la lettre adressée par le sénateur du Doubs Martial BOURQUIN faisant part de son inquiétude sur la situation financière des structures de service à la personne. Cette lettre relate son intervention auprès de la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité.

L'ensemble du Conseil municipal partage ces inquiétudes tant pour notre secteur rural que pour le niveau national.

COMMISSION URBANISME

1. Etat des demandes d'urbanisme.

COMMISSION URBANISME 12 FEVRIER 2010							
DP DEPOT	ROUSTEL Thierry	22 rue Alix Champlon	Suppression partie de mur côté voie publique		02553210C0003		
	CORNUT David	7 rue des Castors	Couverture de l'extension abri voiture		02553210C0004		
	BURGEOD Jean-Paul	1 rue de Roumotte	Abri matériel piscine		02553210C0005		

	STARCK Pierre LAMBEY David	4 rue des Hurlevents 11 rue des Pommiers	Capteurs solaires Clôture		02553210C0006 02553210C0007
DP DECISION	SIB pour le compte de AGF-ALLIANS BREDILLET Roger	3 bis Grande Rue 32 rue du Hameau	Remplacement des enseignes Ravalement façades	Tacite Accordé	02553209C0086 02553210C0002
PC DEPOT	BENOIT Michel DORDOR Isabelle	Lot. Pré Devant la Cure 28 Grande Rue	CN 2 maisons Balcon		02553210C0001 02553210C0002
PC DECISION	LINGET Sylvaine HUMBERT Olivier GISSAT/CHENU	20 rue des Anémones 1ter avenue de la Gare Lot. Pré Devant la Cure	Auvent Véranda CN	Accordé Accordé Accordé	02553209C0022 02553209C0020 02553209C0017
CU DECISION	Me MARCONOT Me MARCONOT Me ZEDET Me PASQUIER Me HUTIN GOGUEY Dominique	12 rue Louis Pergaud 21 rue Croix de Mission 19 rue du Clousey 6 rue des Tilleuls 21 rue du Colombier 3 rue Gustave Courbet	Simple information Simple information Simple information Simple information Simple information Simple information		02553210C0001 02553210C0002 02553210C0003 02553210C0004 02553210C0005 02553210C0006
DIA	Me GODART Me MARCONOT	Lot Pré devant la Cure	Nom des acheteurs M. et Mme POIZAT Nom des vendeurs VITRY Magali		

2. Transfert dans le domaine public du lotissement « Voye du Chemin »: acte de vente.

M. le Maire expose au Conseil municipal que par délibération N° 2008-02-12 du 20 février 2008, le conseil municipal avait accepté le transfert, dans le domaine communal des équipements de voirie, réseaux secs et humides, espaces verts et éclairage public du lotissement « La Voye du Chemin » (partie haute du lotissement des Pommiers).

La remise gratuite de ces équipements à la commune devait être régularisée par un acte authentique conclu devant notaire, dont les frais sont à la charge des consorts MOREL.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de rétrocession préparé par Maître MARCONOT et tout document relatif à cette rétrocession pour la mise en œuvre de ce transfert.

Adopté à la majorité : 16 voix pour, 1 abstention (Mathieu GOGUEL).

COMMISSION COMMERCE - ENVIRONNEMENT

14. Forêt : affouages.

Le tirage au sort a eu lieu le 22 janvier. Le façonnage a été retardé par le mauvais temps. Tout se passe bien. Il est cependant rappelé aux affouagistes, et à tous les utilisateurs de véhicules en campagne, que, la circulation ne doit se faire que sur les chemins ruraux et forestiers (30km/h maximum) en évitant de rouler dans les champs ou en pleine forêt.

15. Subvention travaux parcelle 42.

Il est confirmé, que les travaux pour la réalisation de chemin sur les parcelles 42, 43 et 44 seront subventionnés à hauteur de 50%.

16. Approbation du nouveau règlement du marché.

Il est modifié en tenant compte des modifications sur les lieux et horaires.

Un tarif particulier sera appliqué pour les camions de vente au déballage. Le montant est fixé à 30 €, correspondant à une estimation de l'emprise globale de ceux-ci. Adopté à l'unanimité.

17. Désignation du délégué défense.

Pour raison de santé, Benoît HUFSCHMITT présente sa démission au poste de délégué à la défense. Le délégué à la défense est la seule personne désignée pour entretenir des relations entre l'armée et la commune.

Depuis 2005, la commune a développé des relations privilégiées avec le 7ème bataillon du train de Besançon avec lequel elle a signé une charte de partenariat,

Emilio JUAREZ est élu à l'unanimité, délégué à la défense.

18. Convention S.P.A..

Le maire rappelle aux membres du conseil qu'il avait été décidé lors de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2008, la signature d'une convention avec la S.P.A. de Besançon pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière, ce qui permet au maire d'assurer ses obligations concernant la capture, l'hébergement et la surveillance sanitaire des chiens en état de divagation sur le territoire communal. Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser le maire à signer la nouvelle convention avec la SPA de Besançon,
- De verser à la S.P.A. une somme forfaitaire de 0.15 € par habitant par an pendant la durée de la convention à compter du 1^{er} janvier 2010

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS-DIVERSES

3. <u>Visite du Centre Opérationnel de Gendarmerie.</u>

Le C.O.G. propose aux élus, la visite du Centre de TREPILLOT. Une date sera arrêtée avec la gendarmerie.

4. Elections régionales.

Les élections se dérouleront les dimanches 14 et 21 mars.

Les élus, les agents communaux, les habitants de Saône sont invités à participer nombreux à la tenue des bureaux de vote.

5. Comité de Jumelage : réception de la délégation italienne.

Du 11 au 13/03/2010, le Comité de Jumelage et la commune de Saône recevront une délégation italienne, composée de M. le Maire de PITEGLIO accompagné de 4 à 5 personnes.

Il est prévu un accueil par le Comité de Jumelage et la commune, avec réception en mairie, table ronde et découvertes de notre région.

M. le maire propose la participation de la municipalité, par la présence d'élus et par la prise en charge de la majeure partie des frais de réception.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire, Alain VIENNET Le Rapporteur, Alexis JACOB